

COMMUNICATION DE LA MAIRIE AVEC LES HABITANTS

La commune possède un site internet sur lequel vous trouverez toutes les informations : travaux de voirie, compte-rendu du Conseil municipal, manifestations, expositions, démarches administratives etc...

Plusieurs personnes ont émis le souhait d'être tenues au courant des décès de personnes de la commune : cette information est soumise à la volonté de la famille du défunt.

Si la famille l'autorise, la mairie peut vous prévenir par mail uniquement, de décès de personnes de la commune.

La mairie peut vous tenir informer par mail de manifestations sur la commune.

► à rapporter à la mairie

NOM :

Prénom :

Adresse :

Je souhaite être informé(e) par mail de : (faire un choix avec une croix)

- Personnes décédées sur la commune (*suivant la volonté de la famille*)
- Manifestations diverses : spectacles, séance de cinéma, repas

Mon mail :

La mairie s'engage à ne pas divulguer votre mail.

Signature obligatoire :